



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération :
D_2026_3_5

L'an deux mille vingt six, le lundi 02 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de BREARD Catherine, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Date de convocation du : 25 Février 2026

Présents : 13

Présents : BREARD Catherine, BENETEAU Laurent, BOUCQ Bernard, SAUMON Didier, VARAS-DIARRA Catherine, TARDY Marie-Line, GREGOIRE Hervé, SURGET Chantal, LABUSSIÈRE Patricia, GUILBAUD Francis, PERONNAUD Thierry, JORAT David, DEPIT NAUZIN Caroline

Votants : 14

**Objet : Vote des taux
d'imposition de 2026**

Pouvoirs :

HENRI Audrey a donné pouvoir à JORAT David

Absent(s) : BRISSEAUD Philippe, HENRI Audrey

Secrétaire de Séance : Didier SAUMON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2026, fixés comme suit :

Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	42.46 %
Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	54.99 %
Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux	7.97 %

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
Catherine BREARD



Emis le 02/03/2026, transmis en préfecture et rendu
exécutoire le
Affiché le.....10 MARS 2026